

# DICRIM

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Edition 2017



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

## EDITORIAL

Depuis un siècle, la commune de Saint Bonnet le Froid n'est pas très concernée par des risques majeurs. Les risques les plus importants sont liés :

1. à sa situation de plateau ouvert aux vents forts du Sud et du Nord. Les vents d'Ouest sont moins dangereux, aussi la tempête de 1999 a affecté la commune que très marginalement
2. à son altitude qui la rend sujette aux chutes de neige parfois abondantes, mais surtout dangereuses quand de chutes sont combinées avec de fortes rafales de vent (la burle). Cette combinaison demande à limiter strictement les déplacements à pied ou en voiture
3. à des températures, notamment matinales, qui sont à l'origine de verglas soudain. Dans ce cas, il importe aussi d'observer la plus grande prudence pour les déplacements

En revanche, compte tenu d'une situation sommitale, le risque d'inondation est très faible et la nature du sol non argileux ne prédispose pas à des éboulements.

Enfin, nous n'observons pas de phénomène de canicule y compris durant l'été 2033 réputée pour être particulièrement chaud sur la région.

Le Maire,  
André MARCON

## DEFINITION DU RISQUE MAJEUR

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle ou anthropique (phénomène d'origine humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité. Pour l'évaluer, une échelle de gravité des dommages a été produite par le ministère de la transition écologique et solidaire. Ce tableau permet de classer les événements naturels en 6 classes, depuis l'incident jusqu'à la catastrophe majeure.

<b>Classe</b>	<b>Dommages humains</b>	<b>Dommages matériels</b>
<b>0 = incident</b>	Aucun blessé	Moins de 0,9 millions d'€
<b>1 = accident</b>	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 et 3 millions d'€
<b>2 = accident grave</b>	1 à 9 morts	Entre 3 et 30 millions d'€
<b>3 = accident très grave</b>	10 à 99 morts	Entre 30 et 300 millions d'€
<b>4 = catastrophe</b>	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 milliards d'€
<b>5 = catastrophe majeure</b>	1000 morts ou plus	3 milliards d'€ ou plus



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

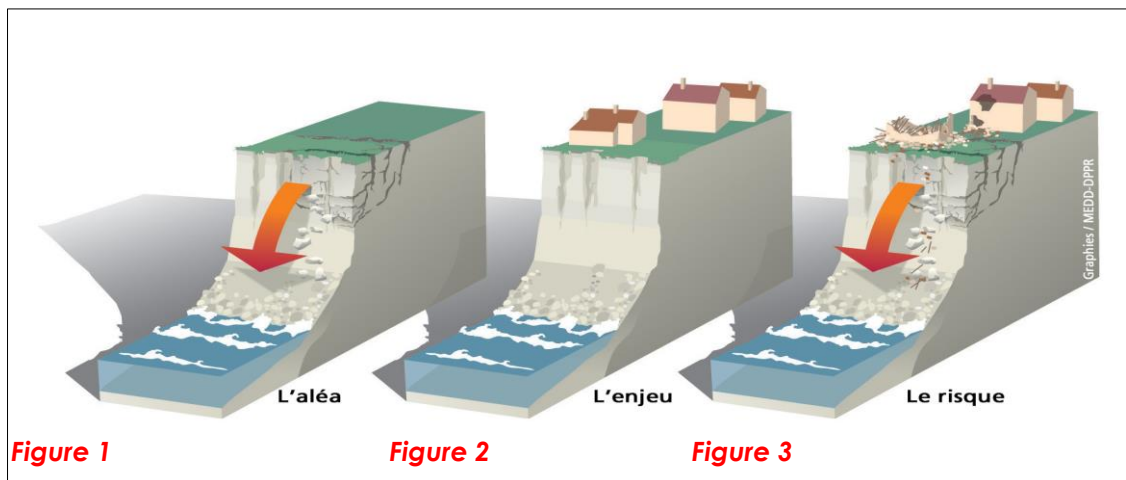


Figure 1 : Phénomène naturel ou technologique

Figure 2 : Personnes, biens, activités, moyens, patrimoines... susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ou technologique




Figure 3 : Risque lié à un aléa d'origine naturelle ou technologique dont les effets prévisibles mettent en jeu un grand nombre de personnes, provoquent des dommages importants et qui dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées.

Le risque majeur est la confrontation d'un aléa avec un enjeu.

## LES RISQUES NATURELS SUR LA COMMUNE

### 1. Le risque climatique

➤ DEFINITION : Plusieurs phénomènes climatiques dangereux concernent la Haute-Loire. Ils font l'objet d'une vigilance permanente par Météo France ; ce sont les suivants :

Phénomène climatique	Icône de Météo-France
Vents violents	
Pluie-inondations	
Inondations	







1 chemin de Brard – 43290 SAINT BONNET LE FROID

Tél / fax : 04 71 59 93 12

mairie2.stbonnet@laposte.net

www.saintbonnetle froid.com

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

Phénomène climatique	Icône de Météo-France
Orages	
Neige-verglas	
Grand froid	
Canicule	

➤ L'ALÉA DANS LA COMMUNE

**L'historique des principaux incidents**

Les 7 et 8 novembre 1982, le département a été touché par une chute de neige lourde et une tempête de vent particulièrement dévastatrice pour la forêt et les habitations (toitures).

Les 26 et 27 décembre 1999 : tempête

Certains incidents climatiques ont fait l'objet d'une procédure de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle, mais ces événements ont eu lieu avant 1995.

➤ LES MESURES DE PREVENTION DEJA EXISTANTES

**La vigilance**

La vigilance se traduit par une carte nationale consultable sur le site [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Elle comprend 4 niveaux associés à des couleurs :

- **Vert** : pas de risque
- **Jaune** : phénomènes habituels en Haute-Loire (orages d'été, grêle, neige, verglas...) mais occasionnellement dangereux.
- **Orange** : phénomènes météorologiques dangereux nécessitant une pré-alerte des services de l'État et éventuellement du maire et de la population, des médias et la diffusion de conseils de comportement.
- **Rouge** : phénomènes météorologiques dangereux d'une intensité exceptionnelle nécessitant une alerte des services de l'État, des maires, de la population ainsi que la diffusion de conseils de comportement.

**L'alerte**

C'est Météo-France qui décide du niveau de vigilance, en fonction de la nature de l'événement.

Les niveaux d'activation du dispositif spécifique ORSEC sont basés sur le niveau activé par Météo France sur le département.

- **Jaune**
- **Orange**
- **Rouge**



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

➤ POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez :

- Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- Le site des services de l'État : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)
- [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

## **2. Le risque mouvement de terrain**

- DEFINITION : Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou des dégradations du relief et des sols dues à l'action humaine. Les volumes concernés sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le département est concerné par plusieurs types de mouvements de terrain qui peuvent être subdivisés en deux ensembles :

- Le retrait-gonflement des sols argileux. Une grande partie des dommages occasionnés pourrait être évitée, moyennant le respect de certaines dispositions constructives, simples. Si ces mesures sont mises en œuvre de façon préventive, elles n'entraînent pas de surcoûts majeurs sur les constructions.
- les autres mouvements de terrain, qui peuvent être de déclenchement et d'évolution rapides et donc nécessiter des interventions d'urgence, relèvent de cinq typologies de phénomènes :
  - o les éboulements
  - o les coulées de boues
  - o les glissements de terrain
  - o l'érosion des berges
  - o l'effondrement de cavités naturelles

- L'ALÉA DANS LA COMMUNE : En terme de mouvement de terrain, la commune est concernée par :  
- le retrait gonflement des argiles

Aucun événement historique n'est recensé sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

- LES MESURES DE PREVENTION DEJA EXISTANTES : Une étude des risques liés au retrait-gonflement des argiles a été réalisée sur le département de la Haute-Loire par le BRGM en janvier 2011. Cette étude couvre le territoire de la commune de Saint-Bonnet-le-Froid

- POUR EN SAVOIR PLUS, consultez :

- Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- Le site des services de l'État [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)
- [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## **3. Le risque sismique**

- DEFINITION : Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, elle est causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sous-sol et parfois en surface. Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.

Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Aujourd'hui, le département de la Haute-Loire comprend, en référence au nouveau zonage sismique en vigueur (décret 1255 du 22 octobre 2010) :

- 241 communes en zone de sismicité faible (niveau 2)
- 16 communes en zone de sismicité modérée (niveau 3)

- LES MESURES DE PREVENTION DEJA EXISTANTES : Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante. Saint Bonnet le Froid est classée en zone de sismicité 2 sur une échelle de 5

La surveillance : Le suivi de la sismicité en temps réel se fait à partir de stations sismologiques réparties sur l'ensemble du territoire national, regroupés sous forme de réseaux gérés par divers organismes.

Le réseau sismologique Auvergne (RSA) est une des composantes régionales du réseau sismologique et géodésique français (RESIF). 20 stations sont actuellement déployées et surveillent l'activité sismique du Massif central.

Dans le cadre de sa mission de surveillance de l'environnement, le laboratoire de détection et de géophysique (LDG) du commissariat à l'énergie atomique (CEA) assure un suivi de la sismicité pour le territoire national, sur un réseau complémentaire du RESIF.

La surveillance sismique permet également de fournir rapidement des informations précieuses (localisation, magnitude d'un séisme) pour aider les autorités et les particuliers à la gestion de crise.

L'alerte : Le LDG du CEA est également en charge de l'alerte sismique en France métropolitaine. Ses objectifs sont de détecter rapidement les forts séismes, de les localiser, d'en calculer la magnitude, et d'émettre une alerte afin d'informer les autorités.

Dans ce cadre, il doit alerter la sécurité civile dans un délai de deux heures en cas de séisme de magnitude supérieure à 4 en France et dans les régions frontalières.

**Pour en savoir plus**

Consultez :

- Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- Le site des services de l'État [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)
- [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Institut de physique du globe de Paris : [www.ipgp.fr](http://www.ipgp.fr)
- Le site de la prévention du risque sismique : [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

#### **4. Le risque radon**

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre.

Il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques ainsi que de certains matériaux de construction.

Ce gaz invisible et sans odeur peut s'accumuler dans l'atmosphère confinée de certains bâtiments et atteindre des concentrations dangereuses pour la santé.

À l'air libre, sa concentration est faible car il est dilué par le vent.

- L'ALÉA DANS LA COMMUNE : Au regard du risque radon, Saint-Bonnet-le-Froid a un potentiel de catégorie 3 sur une échelle de 3, ce qui correspond au potentiel le plus élevé.



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

- LES MESURES DE PREVENTION DEJA EXISTANTES : Pour éviter l'accumulation de ce gaz, il faut :
- améliorer l'aération des pièces, en mettant en place un système de ventilation adapté et en assurant une ouverture régulière des fenêtres
  - assurer l'étanchéité des sous-sols, des vides sanitaires, des murs, des planchers et des passages de canalisation
  - ventiler le sol en dessous du bâtiment et les vides sanitaires.

Des dispositions constructives et des moyens de prévention simples existent pour se prémunir de ce risque. Pour plus de renseignements consulter le site du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (voir le lien ci-dessous).

**Pour en savoir plus**

Consultez

- Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- Le site Ides services de l'État [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)
- [www.developpement-durable.gouv.fr/-Radon,889](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Radon,889)
- [www.irsn.fr/fr/connaissances/environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon](http://www.irsn.fr/fr/connaissances/environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon)

## **5. Le risque incendie de forêt**

La commune de Saint Bonnet le Froid n'est pas classée en zone sensible feux de forêts. Toutefois, la commune peut être exposée aux feux de forêts surtout du côté de la Vallée du Doux avec des chemins difficiles d'accès. De plus, l'exposition de la commune aux vents peut accentuer ce phénomène.

- POUR EVITER LE RISQUE DE FEU DE FORET A PIED OU EN VOITURE :
- Ne fumez pas en forêt
  - Ne faites pas de feu en forêt (barbecue notamment)
  - Ne jetez pas de cigarettes par la vitre de votre voiture
  - Ne laissez pas de bouteilles vides ou de détritrus
  - Stationnez sur des surfaces non combustibles, bitumées ou empierrées, non herbeuses (pour éviter les risques de mise à feu par contact pot d'échappement)
  - Laissez les accès libres aux chemins forestiers
  - En cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112 : informez les sapeurs pompiers sur la localisation précise, et faites une description des abords : personnes présentes, habitations à proximité, direction prise par le feu...

## **LES CONSIGNES**

- LES CONSIGNES GENERALES S'APPLIQUANT A TOUT INCIDENT
- Mettez-vous à l'abri
  - Écoutez la radio : France Bleue Auvergne
  - Respecter les consignes
  - Informez-vous des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie
  - Organisez-vous et prenez les dispositions nécessaires à la mise en sûreté

➤ EN CAS D'INONDATION

**Avant : s'organiser et anticiper**

- Tenez-vous au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

- Mettez hors d'eau les meubles, objets précieux, papiers personnels, factures, album de photos, matières et produits dangereux ou polluants
- Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Obstruez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres, soupiraux, événements
- Amarrez les cuves, etc
- Repérez les stationnements hors zone inondable
- Prévoyez les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

**Pendant :**

- Suivez l'évolution de la météo et de la montée des eaux
- Réfugiez-vous en un point haut préalablement repéré : étage, colline...
- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école
- Évitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- **N'entrez pas une évacuation** que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si la crue vous y oblige
- **N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours**
- **Ne vous engagez pas sur une route inondée** (à pied ou en voiture)



*Lors des inondations dans le Sud, au cours de ces dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue*

**Après :**

- Respectez les consignes
- Informez les autorités de tout danger
- Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques
- Aérer
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche

➤ EN CAS DE PROBLEME CLIMATIQUE

**Vents violents**

<b>VIGILANCE ORANGE</b>	<b>VIGILANCE ROUGE</b>
<i>Risque de chutes de branches et d'objets divers</i> <i>Risque d'obstacles sur les voies de circulation</i> - Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés - Limitez vos déplacements	<i>Risque de chutes de branches et d'objets divers</i> <i>Voies impraticables</i> - Évitez les déplacements - Ne montez pas sur les toitures pour tenter de réparer

**Pluies-Inondations** *Autrefois appelées « Fortes précipitations » par Météo-France*

<b>ALERTE ORANGE</b>	<b>VIGILANCE ROUGE</b>
<i>Visibilité réduite</i> <i>Risque d'inondation</i> - Limitez vos déplacements - Ne vous engagez ni à pied ni en voiture, sur une voie inondée	<i>Visibilité réduite</i> <i>Risque d'inondation important</i> - Évitez les déplacements - Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture





**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**Orages**

<b>VIGILANCE ORANGE</b>	<b>ALERTE ROUGE</b>
- Évitez d'utiliser téléphone ou appareils électriques - Ne vous abritez pas sous les arbres - Limitez vos déplacements	- Évitez d'utiliser téléphone ou appareils électriques - Ne vous abritez sous les arbres - Limitez vos déplacements

**Neige/verglas**

<b>VIGILANCE ORANGE</b>	<b>VIGILANCE ROUGE</b>
<i>Routes difficiles et glissantes</i> - Préparez votre déplacement et votre itinéraire - Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information routière sur <a href="http://www.inforoute43.fr/">http://www.inforoute43.fr/</a>	<i>Routes impraticables</i> - Évitez les déplacements - Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information routière sur <a href="http://www.inforoute43.fr/">http://www.inforoute43.fr/</a>

**Canicule**

<b>VIGILANCE ORANGE</b>	<b>VIGILANCE ROUGE</b>
- Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil. - Évitez de sortir aux heures les plus chaudes - Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir - Évitez les activités sportives - Recensez et visitez les personnes sensibles	- Prenez régulièrement des douches sans vous sécher - Buvez sans attendre d'avoir soif (jusqu'à 2 litres par jour) - Évitez les boissons à forte teneur en caféine (trop diurétique), ainsi que les boissons sucrées - Prenez de l'eau sous forme solide (fruits, crudités...)

**Grand froid**

<b>VIGILANCE ORANGE</b>	<b>VIGILANCE ROUGE</b>
- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent - Veillez à porter des vêtements appropriés	- Veillez au bon fonctionnement des appareils de chauffage

➤ EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN (naturel ou minier)

**Pendant :**

*En cas d'éboulement, de chutes de pierres ou de glissement de terrain*

- Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas
- Gagnez un point en hauteur, n'entrez dans un bâtiment endommagé
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres

*En cas d'effondrement du sol*

- À l'intérieur, dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas l'ascenseur
- À l'extérieur, éloignez-vous de la zone dangereuse, respectez les consignes de sécurité et rejoignez le lieu de regroupement indiqué

**Après :**

- Évaluez les dégâts et les dangers
- Informez les autorités
- Interdisez l'accès au site

➤ EN CAS DE SEISME

**Pré-alerte : vigilance face au risque**

Chaque citoyen doit se renseigner sur l'évolution de la situation

**Alerte : préparation de l'évacuation, la situation étant préoccupante**

- Continuez, jusqu'à nouvel ordre, les occupations habituelles en restant à l'écoute des médias
- Prévoyez un moyen de transport pour une éventuelle évacuation (véhicule personnel, transport en commun...)



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**Évacuation dans les meilleurs délais possibles pour la zone menacée**

- Respirez à travers un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
- Quittez la zone menacée ou rejoignez les points de ralliement et d'évacuation si vous ne disposez pas de moyen de transport particulier
- Ne vous réfugiez pas dans le fond des vallées ou dans les sous-sols
- Gagnez un endroit abrité et solide pour écouter les consignes de sécurité à la radio

➤ EN CAS DE DEPART DE FEU

- Appelez sans délai les secours au 18 ou 112 en donnant le plus de précisions possibles sur la localisation du sinistre, son importance et les informations que vous connaissez sur les produits présents sur le site (localisation des bouteilles de gaz ou autres produits pouvant représenter un danger pour les services de secours)
- Ne restez pas sous le vent dans l'axe de propagation du feu et regagnez au plus vite une route ou une zone habitée

➤ EN CAS D'ACCIDENT LIE A UN TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

**Pendant**

- Protégez pour éviter un « sur-accident », balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faites éloigner les personnes
- Ne fumez pas
- Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers, à la police ou la gendarmerie en précisant :
  - le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc)
  - le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc)
  - la présence ou non de victimes
  - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc
  - le numéro du produit et le code danger

**En cas de fuite de produit**

- Ne touchez pas ou n'entrez en contact avec le produit (en cas de contact, lavez-vous et si possible, changez-vous)
- Quittez la zone de l'accident, si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous
- **Dans tous les cas**, conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours

**Après**, si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio

➤ EN CAS D'ACCIDENT LIE A UN RISQUE INDUSTRIEL

**Avant**

- Informez-vous sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer)
- Estimez votre propre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques)
- Apprenez à connaître le signal d'alerte

**Pendant**

- Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte : 18 (pompiers), 15 (SAMU), 17 (police), 112, en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas (sauf incendie)
- Si un nuage toxique vient vers vous, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Confiniez-vous
- Ne téléphonez pas sauf si urgence vitale



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

En cas d'évacuation rendue nécessaire, et cela en toutes circonstances :  
**UN SEUL LIEU DE RASSEMBLEMENT : La salle polyvalente « Le Foyer »**

## LES NUMEROS UTILES

Mairie : .....04 71 59 93 12

Préfecture : .....04 71 09 43 43

Sapeurs-pompiers : ..... 18

Centre d'appel européen : ..... 112

SAMU : ..... 15

Gendarmerie : ..... 17

## POUR EN SAVOIR PLUS

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

[www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)

<https://risques.auvergne.pref.gouv.fr>

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



1 chemin de Brard – 43290 SAINT BONNET LE FROID

Tél / fax : 04 71 59 93 12

[mairie2.stbonnet@laposte.net](mailto:mairie2.stbonnet@laposte.net)

[www.saintbonnetle froid.com](http://www.saintbonnetle froid.com)

## SAINT-BONNET-LE-FROID

HAUTE-LOIRE  
Auvergne



radon



feux de forêt



phénomène lié  
à l'atmosphère



Mouvements de  
terrain liés à la  
sécheresse



sismicité  
zone 2

en cas de **danger** ou d'**alerte**

### 1. abritez-vous

### 2. écoutez la radio

Station France Bleu Pays d'Auvergne Bassin Le Puy-101.1 Mhz

### 3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

**pour en savoir plus, consultez**

> en préfecture, le Document Départemental sur  
les Risques Majeurs

> sur Internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)